

#RèglePro #Toitures #Végétalisation #Paysage #Entreprises

Paysagisme d'extérieur : L'Unep publie une recommandation professionnelle sur les toitures végétalisées

Paris, le 9 avril 2020 - L'Union Nationale des Entreprises du Paysage publie le 33e volet de ses règles professionnelles du paysage sur la végétalisation des toitures, avec une attention particulière portée à la prise en compte des aspects écologiques et de biodiversité. Sur les toitures, les végétaux sont soumis à des contraintes particulières, c'est pourquoi l'Unep a rédigé une recommandation professionnelle qui met le savoir-faire propre aux entreprises du paysage au centre de ce type d'aménagement.

Un point sur les démarches administratives et la typologie des toitures existantes

Après avoir détaillé les divers éléments d'une toiture végétalisée (qui comprend support, revêtement d'étanchéité, support de culture et végétaux), la recommandation professionnelle rappelle les fonctions principales de l'ouvrage ainsi que les compétences requises pour l'intégrer dans des aménagements qui favorisent le développement – voire la réapparition - de la biodiversité urbaine.

Les différents types de toitures végétalisées sont notamment abordés, en précisant les avantages et les limites des typologies actuelles, pour les recentrer sur le cœur et la spécificité de ces aménagements : les végétaux. Ainsi, la sélection de la palette végétale joue un rôle primordial dans l'accueil et l'entretien de la biodiversité au sein de cette réalisation.

Une infrastructure verte au service de la biodiversité

Cette recommandation prend le soin de valoriser le savoir-vert et le savoir-faire des professionnels du paysage sur les services écosystémiques rendus par ces aménagements, devant être intégrés tout au long des étapes clés du projet – à savoir la conception, la réalisation et l'entretien des toitures végétalisées.

La mise en œuvre des différentes couches de bâti et de végétal de la toiture, les questions d'accessibilité, de sécurité et d'évacuation des eaux sont également détaillées, sans oublier la question de l'arrosage et des plantes proscrites pour ce type de travaux. La recommandation met un point d'honneur à insister sur les étapes de l'entretien, souvent délaissées mais non moins importantes.

L'ouvrage a été rédigé en partenariat de l'Unep avec l'AITF (Association des Ingénieurs Territoriaux de France), la FFP (Fédération Française du Paysage) et Hortis (Association des directeurs d'espaces nature en ville). Ont également participé le Synaa (syndicat national de l'arrosage automatique), l'Afaïa (syndicat professionnel des acteurs de la filière des supports de culture et intrants agricoles), l'enseignement paysager, et l'Agence Régionale de la Biodiversité en Île-de-France.

Accéder à la recommandation professionnelle sur les toitures végétalisées

Les règles professionnelles parues depuis février 2012

P.C.1-R0 Travaux des sols, supports de paysage

P.C.2-R1 Travaux de plantation des arbres et des arbustes

P.C.3-R0 Travaux de plantation des massifs

P.C.4-R0 Mise en œuvre des gazons (hors sols sportifs)

P.C.5-R0 Travaux d'arboriculture fruitière

P.C.6-R0 Conception des systèmes d'arrosage

P.C.7-R0 Travaux de mise en œuvre des systèmes d'arrosage

P.E.1-R0 Travaux d'entretien des arbres

P.E.2-R0 Travaux d'entretien des arbustes

P.E.3-R0 Travaux d'entretien des plantes annuelles, bisannuelles, vivaces et bulbeuses

P.E.4-R0 Travaux de maintenance des systèmes d'arrosage

P.E.5-R0 Travaux d'entretien des gazons (hors sols sportifs)

P.E.6-R0 Gestion de populations de plantes exotiques envahissantes et d'adventices

C.C.1-R0 Travaux de terrassement des aménagements paysagers

C.C.2-R0 Travaux de mise en œuvre de réseaux dans le cadre d'un aménagement paysager

C.C.3-R0 Travaux liés aux revêtements et à leurs fondations, aux bordures et aux caniveaux

C.C.4-R0 Travaux de mise en place de murets paysagers, d'ouvrages de retenue de sol et d'escaliers

C.C.5-R0 Travaux de réalisation de clôtures

C.C.8-R0 Travaux de réalisation de bassins d'ornement

C.C.9-R0 Conception et réalisation de baignades artificielles avec filtration biologique

C.C.10-R0 Conception et réalisation de baignade biologique à filtration intensive

C.E.1-R0 Travaux d'entretien des constructions paysagères

B.C.1-R0 Travaux de paysagisme d'intérieur

B.C.2-R0 Travaux de paysagisme d'intérieur : décors permanents en plantes artificielles

B.C.3-R0 Conception, réalisation et entretien de solutions de végétalisation de façades par bardage rapporté

B.C.4-R0 Conception, réalisation et entretien de toitures végétalisées

B.C.5-R0 Conception, réalisation et entretien de végétalisation de facades par plantes grimpantes

B.E.1-R0 Travaux d'entretien des aménagements de paysagisme d'intérieur

N.C.1-R0 Travaux de génie végétal

N.C.2-R0 Travaux de plantation forestière

N.C.3-R0 Travaux d'éco-pastoralisme

N.C.4-R0 Travaux de génie écologique

S.E.1-R0 Travaux d'entretien des sols sportifs

Pour télécharger ou commander les règles professionnelles rendez-vous sur **www.lesentreprisesdupaysage.fr**



À propos de l'Union Nationale des Entreprises du Paysage

L'Unep est la première organisation professionnelle représentative des 29 550 entreprises du paysage reconnue par les pouvoirs publics. Ses missions consistent à défendre et promouvoir les intérêts de la profession, et à informer et aider ses adhérents (74 % d'entre eux ont moins de 10 salariés) dans leur vie d'entrepreneur. Son organisation en unions régionales lui permet d'entretenir des relations de proximité avec ses adhérents. Les engagements de service de l'Unep sont certifiés selon le référentiel Quali'OP depuis 2006 ; depuis 2014, l'Unep a le niveau confirmé de l'évaluation Afaq 26000 (RSE)

www.lesentreprisesdupaysage.fr









CONTACTS PRESSE

Agence Hopscotch PR
Anna Kaiava / 01 41 34 21 05 - <u>akaiava@hopscotch.fr</u>
Sarah Mittelette / 01 58 65 00 61 - <u>smittelette@hopscotch.fr</u>

Union Nationale des Entreprises du Paysage Ariane Selinger / 01 42 33 90 92 - <u>aselinger@unep-fr.org</u>